



COMMUNE DE MEYRARGUES

DÉCISION DU MAIRE N°d2024-75FS
en date du 24 juin 2024

DEMANDE DE SUBVENTION
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.
AIDE AUX TRAVAUX DE PROXIMITE.

« CRÉATION D'UN ÉCLAIRAGE ÉNERGÉTIQUEMENT SOBRE SUR
L'ESPACE DE CONVIVIALITÉ DU THÉÂTRE DE VERDURE »

FRIECO

Exposé des motifs :

Au cœur du village, le Théâtre de Verdure accueille tout au long de l'année des boulistes, des familles venant se promener, mais également de très nombreuses manifestations conviviales et festives réunissant toutes les générations Meyrarguaises et de nombreux visiteurs et viendra compléter, en tant qu'espace de déambulation et de promenade, l'Eco Quartier du Vallat dont la réalisation est imminente.

Ayant déjà par ailleurs fait l'objet d'une requalification végétalisée il s'agit, aujourd'hui, de poursuivre l'opération de requalification de cet espace en créant un éclairage permettant le déroulement des spectacles, manifestations et festivités, le soir durant toute l'année, dans des conditions correctes d'éclairage.

Dans un souci de cohérence avec les aménagements végétalisés déjà réalisés et afin de poursuivre la volonté de la commune d'engager des opérations respectueuses de l'environnement, l'éclairage pour lequel l'aide financière du Département est sollicité a été imaginé sous forme de Leds.

Au final, sur les zones envisagées, 25 points lumineux à basse consommation, montés sur 14 mâts répartis sur l'ensemble de la surface considérée, sont prévus.

Le coût de l'opération (HT) est estimé à :

88 712 €

Plafonné à (HT) :

85 000 €

L'objet de la présente demande vise solliciter, auprès du département des Bouches-du-Rhône, un financement à hauteur de 70 %, correspondant ainsi (en HT) à :

59 500 €

Visas :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 ;

Vu la délibération n° D2020-24AG du 25 juin 2020 et notamment son 25° ;

Le Maire décide :

Article 1 :

L'aide du Département des Bouches-du-Rhône est sollicitée pour l'attribution d'une subvention (en HT) à hauteur de :

59 500 €

(Taux 70 %) pour des travaux de l'opération décrite ci-avant.

Article 2 :

Le plan de financement est tel que ci-après :

Coût HT arrondi	Financeurs	Taux	Montants HT
88 712 €	Département 13	70%	59 500 €
Plafonné à :	Commune	30%	25 500 €
85 000 €	Total financements	100%	85 000 €

Article 3 : Recours – modalités de publication et d'exécution.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire de Meyrargues et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication dans les conditions réglementaires qui lui sont applicables.

Le directeur général des services de la ville et le receveur municipal du service de gestion comptable d'Aix-en-Provence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation est transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Arrondissement d'Aix-en-Provence au titre du contrôle de légalité.



Maire de Meyrargues,

Brice Poussardin.

24 Juin 2024